Comité Mixte de Suivi des Réformes du Climat des Affaires État/ Secteur Privé : Le développement du secteur privé au cœur des échanges !

MALI

1329

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 19 AVRIL 2023

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Ouélessébougou

L'Université privée de Yeah Samaké ouvrera ses portes bientôt

Lutte contre le terrorisme au Mali : **Bientôt un parquet spécialisé pour juger les accusés !**

... constitution du Mali : **EMAN évoque trois raisons fondamentales pour soutenir le projet**

COVID 19
CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

18 Avril 2023

RESPECTONS
LES MESURES BARRIÈRES

- Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter
- Se laver les mains regulièrement
- Tousser ou eternuer dans le coude
- Respecter la distance de sécurité
- Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains
- Eviter de se serrer les mains
- Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

65

Nouveaux cas confirmés	Nouveaux guéris	Nouveaux décès
02	00	00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

714 831 Vaccinations incomplètes

3 544 966 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés	Guéris	Décès
33 137	32 312	743

dont 04 font l'objet d'un suivi médical

MALIKILÉ | Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

Sommaire «

P. 11

P. 15

P. 20

/ Une /

Ouélessébougou : L'Université privée de Yeah Samaké ouvrera ses portes bientôt — P. 5

/ Brèves /

Lutte contre le terrorisme au Mali : Bientôt un parquet spécialisé pour juger les accusés ! — P. 11
Office riz Ségou : La gestion opaque du dg Salif Sangaré — P. 11
Production de coton : Le Mali perd la première place au profit du Bénin — P. 12
URD : La veuve de feu Soumi dans l'arène politique — P. 12
Le coin du juriste : Qu'est-ce que le déni de justice ? — P. 13
Rentrée parlementaire : Malick Diaw fustige la CEDEAO — P. 13

/ Actualité /

Dossier Ras Bath et Mme Rose : Pourquoi une conférence en France ? — P. 15
Carte nationale d'identité biométrique : Enfin disponible — P. 17
Tensions à la douane : Le syndicat réclame le départ du directeur général — P. 18

/ Politique /

Comité Mixte de Suivi des Réformes du Climat des Affaires État/Secteur Privé : Le développement du secteur privé au cœur des échanges ! — P. 20
Changement de la constitution du Mali : EMAN évoque trois raisons fondamentales pour soutenir le projet — P. 21
Après le recul et la rédemption : Dramane Dembélé revendique sa place dans la transition — P. 23
Retour à l'ordre constitutionnel : Le Mali veut rassurer, l'ONU veille au grain — P. 24

/ Culture & société /

TIKTOK : Le Mali envisage-t-il une suspension — P. 25

/ International /

« Dé-muslimisation » : L'Inde sur les pas de la Birmanie ? — P. 26
Sénégal : 112 organisations créent une plateforme contre un 3ème mandat de Macky Sall — P. 28
Soudan : Les affrontements se poursuivent à Khartoum — P. 29

/ Sport /

LDC : Sadio Mané fait son grand retour — P. 30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas

Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable oders.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.

20 tea bags / 100% natural

New York - USA : **+1 347 538 6505** / Mali - Africa : **+223 95 36 37 22**
Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com

Ouélessébougou L'Université privée de Yeah Samaké ouvrira ses portes bientôt

Yeah Samaké, après avoir construit plusieurs dizaines d'écoles à travers le Mali, s'est lancé dans la construction d'université privée. La première de ces universités, il l'a construit dans son Ouélessébougou natal. Il a même effectué une visite de chantier sur le lieu en début de la semaine.

Nouvelle aventure pour l'ambassadeur Yeah Samaké, président d'honneur du PACP. Après les écoles au service des communautés, les dons des forages et vivres, Yeah Samaké se lance dans la construction d'université.

En effet, son université privée est en chantier à Ouélessébougou. C'est une université dans laquelle la Mine, l'Agriculture...seront enseignées. L'Université de son excellence Yeah Samaké comptera 25 salles de classe, le dortoir des enseignants, le bloc administratif, le parking... « **Le logement d'enseignants composé de 4 chambres salons. Il des grands salons et des cuisines. Chaque chambre a sa toilette. Il y a une petite terrasse pour accueillir les enseignants qui vont venir enseigner à l'Université de son l'ex-**

cellence Yeah Samaké, université privée de Ouélésébougou », a précisé Yeah Samaké lors de la visite de Chantier.

Selon Yeah Samaké, les travaux de l'Université ont beaucoup avancé. Toutes les briques, dit-il, sont faites. Le lancement, selon lui, sera fait à la rentrée prochaine. « **Ce sont les professeurs d'un excellent niveau qui viendront de l'extérieur pour enseigner dans cette université. Nous sommes déjà 12 salles de classes qui sont déjà construites. Nous prévoyons 25 pour commencer** », indique l'ambassadeur Yeah Samaké.

A l'en croire, le budget prévision pour les 25 salles de classe, le bloc administratif, le dortoir des enseignants, l'électrification, le parking et autres est estimé à 900 millions de F CFA. « **Toute l'électrification sera faite sur la base des énergies renouvelables** », annonce celui qui fut maire de Ouélésébougou.

L'ouverture de l'Université de Yeah Samaké prévue à la rentrée prochaine

L'Université de Yeah Samaké ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. C'est en tout cas l'annonce qui a été faite par son promoteur. « **Nous souhaitons que tout soit prêt d'ici la rentrée prochaine. Nous avons déjà acquis l'autorisation de création. Nous travaillons avec les autorités compétentes pour l'ouverture** », précise-t-il. Yeah Samaké a également annoncé la création de son université dans chacune des régions du Mali. « **Notre objectif est de faire une université dans chaque région du Mali. Ce sont des universités qui seront spécifiques selon les réalités socio-économiques de chaque région** », dit-il. A l'université de Ouélésébougou, ce sont les thématiques comme la Mine, l'Agriculture...qui seront enseignées. Vivement !

Anguimé Ansama

Samprin Bob

Ya Bani Allah kama ne vous fatiguez pas. Ces gens et affidés croient qu'ils ont un pouvoir pharaon bis et que là où Pharaon a trébuché, eux vont résister.
Merci quand même pour les conseils, la répétition est pédagogique.
#Fantan_tôgnô_fanga be dafri

Moussa Mara Yelema

Dans le cadre de nos opérations spéciales Ramadan, j'ai participé à la distribution de vivres (viande, sucre) et ressources financières à certains muezzins, conducteurs de corbillards et gardiens de cimetière de Bamako.
Cette population souvent oubliée lors des opérations de solidarité est pourtant indispensable pour notre société.
Chaque année nous les aidons ainsi et nous continuerons à le faire dans le futur.

Afrik Soir

Prince-Arthur Dalli, a expliqué son parcours inspirant et réussi dans le domaine des finances et de l'entrepreneuriat. Sa passion pour la finance a été un moteur pour surmonter les défis et accomplir de grandes choses dans sa carrière.

Bankass MÉDIA 7/7

Le monde de la communication est durement attristé.
Notre père, notre conseiller, notre collègue Bourama Banou nous a définitivement quitté par suite d'un accident de circulation.
Il fut l'un des membres fondateurs de l'Association Malienne pour la Promotion et la Protection de la Culture Dogon communément appelée Ginna Dogon.
De sa création à aujourd'hui, il fut membre de l'antenne Ginna Dogon de la commune 1.
Foncièrement attaché à sa culture, il anima l'émission culturelle Dogon de la Radio Kaïra pendant plusieurs années. Ces dernières années, il avait regagné la Radio Baoulé pour la même cause.
Dans les années 2000, il nous a conseillé de créer une association des animateurs en langue Dogon, nous qui fûmes les précurseurs de ces émissions à travers Bamako et Kati. Il en était le Président d'Honneur.
Il était très engagé pour la cause de son quartier Dioumazan surtout au niveau des mosquées.
Notre vieux Banou nous quitta pour toujours par suite d'un accident de la circulation.
Les obsèques auxquelles vous êtes conviés est prévu pour ce mardi 18 avril 2023 dans son domicile non loin du marché de Nafadji.
Dors en paix Banou.
#Bankassmédia7/7

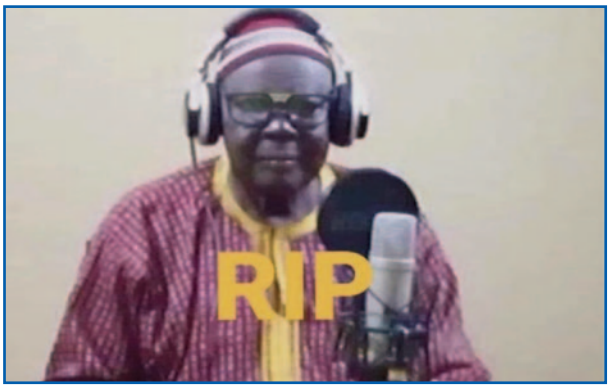

Grand P

NÉCROLOGIE :
Décès du papa de Samuel Eto'o
Beaucoup de courage à la famille et aux proches éprouvés, Courage au président de la FECAFOOT qui on espère trouvera la force de se relever .
Souvenir de la déclaration de Samuel Eto'o envers son papa en 2019:
Tu m'as toujours pris par la main pour me montrer le chemin à suivre.
Tu as fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui, en me transmettant

des valeurs d'amour, de partage et de travail. Quand on est plus jeune, nos parents nous encadrent, nous protègent et nous donnent tout ce qu'ils ont de plus cher, alors quand nous grandissons ne manquons jamais une occasion de leur retourner l'ascenseur et de leur dire un simple « Je t'aime ».

mountagatall

En cette nuit de Leylatoul Qadr , après 26 jours de privations, de dévotions, de solidarité et de partage nous allons multiplier auprès de ALLAH (SWT) nos chances d'obtention des grâces cumulées plus de 1000 mois. Puisse-Il nous entendre, accepter nos prieres Amine ! Me TALL

LEYLATUL QADR 1447 AH
NUIT DU DESTIN 2023

En cette nuit de Leylatoul Qadr , après 26 jours de privations, de dévotions, de solidarité et de partage nous allons multiplier auprès de ALLAH (SWT) nos chances d'obtention des grâces cumulées plus de 1000 mois. Puisse-Il nous entendre, accepter nos prieres, exaucer nos voeux, nous accorder son pardon et étendre Sa miséricorde sur notre pays éprouvé.
Prières sur Mohamad RASSOUL, le Sceau des Prophètes.
Amine !
Me Mountaga TALL

Journal Mindiss

MESSAGE DU PRÉSIDENT TIÉBILÉ DRAMÉ À L'OCCASION DE LA NUIT LAYLATOUL QADR
Chères toutes, chers tous,
En cette nuit de Leylatul Qadr, nuit du destin, mes pensées vont vers vous tous et toutes, vers nos familles, vers vos proches, vers le peuple laborieux du Mali, au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest et au Centre.
Pensées positives vers notre vieux pays!
Restez convaincus que le Mali peut tanguer mais ce pays ne coulera pas! Il restera debout! Il se relèvera, se redressera!
Pensées vers tous nos disparus en cette nuit du Leylatul Qadr! ! Qu'ils reposent éternellement en paix!
Tiébilé Dramé
Président du Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA)

Kanfari Sonni Anass Maiga

#Gao : Des éléments de l'EIGS ont fait irruption hier aux environs de 18 heures dans le vil-

lage de Semet dans la commune de Inchawadji, cercle de Gao. Au moins 5 civils ont été tués et plusieurs véhicules emportés.

Histoires d'Afrique

En 4 ans, Thomas Sankara a construit 350 écoles, routes, voies ferrées sans aide étrangère, a augmenté le taux d'alphabétisation de 60%, a interdit les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, a donné des terres aux pauvres, a vacciné 2,5 millions d'enfants

Gouvernement du Mali

PRIMATURE : L' Ambassadeur du Canada reçu en audience.

Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a reçu, ce lundi 17 Avril 2023, Son Excellence François Lafrenière ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Mali.

Le diplomate Canadien est venu rendre une visite de courtoisie au Chef du gouvernement et s'enquérir de la situation du processus en cours. L' ambassadeur s'est particulièrement intéressé à l'évolution de la Transition et à la MINUSMA à la veille du renouvellement du mandat de la mission. La visite de courtoisie a vite pris l'allure d' une véritable séance de travail.

Le Chef du gouvernement a expliqué avec méthode la spécificité de la Transition malienne, les multiples et complexes crises qui l'ont engendré et dont la gestion est pour les autorités de la Transition une exigence forte. Tirant les enseignements de tout ce qui a provoqué l'effondrement du régime pourtant élu, le Premier ministre a déroulé les étapes incontournables du processus afin d aboutir aux Échéances fixées. Choguel Kokalla Maïga a tenu à faire comprendre au diplomate qu' il faut nous permettre de définir nos priorités. Par ailleurs aussi importantes que soient les élections, elles ne suffisent point pour répondre aux aspirations de nos populations.

Aujourd'hui, avec l' installation de L' AIGE (l' Autorité Indépendante de Gestion des Élections) l'élaboration de la carte nationale d'identité biométrique , l' avancée du processus référendaire, les difficultés ne sont plus que d'ordre technique a souligné le Premier ministre.

Il ne reste que l'installation des demembrements de l'AIGE pour fixer les dates des Échéances. Autant d'éclairages qui ont convaincu le diplomate Canadien qui a affirmé par ailleurs que le porte-feuille de la coopération avec son pays n'est pas obsédé par les questions électorales.

S'agissant de la position du Mali sur un éventuel renouvellement du mandat de la MINUSMA, si cela doit intervenir a précisé le Chef du gouvernement ce serait conformément aux procédures maliennes pas autrement. D'ailleurs, Chogue Kokalla Maïga a levé tout équivoque sur la coopération avec le Mali. Nous n'avons de problème avec personne mais les paradigmes ont changé au Mali qui exigent pour toute coopération le respect de sa souveraineté, de ses choix stratégiques et surtout la prise en compte des intérêts du Peuple malien. À cette condition le Mali peut coopérer pleinement avec tout pays. Nous n'avons aucun problème pour renouveler le mandat de la MINUSMA mais jamais comme avant a conclu avec fermeté le Premier ministre.

CCRP/Primature

LA PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE POUR RAISON DE SANTÉ

Conditions d'ouverture des droits :

- Avoir accompli au moins 13 années d'assurance
- Avoir 53 ans et moins de 55 ans pour toutes les catégories
- Certificat médical attestant l'impossibilté d'exercer une activité professionnelle

INPS
Au service des assurés sociaux

Employeurs ! Faites vos déclarations et assurez leur paiement regulier à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités

DIRECTION GÉNÉRALE Square Patrice Lumumba
Tél : +223 20 21 60 13 - Email : inps@inps.ml - Site web : www.inps.ml
BP 53 Bamako, République du Mali

Lutte contre le terrorisme au Mali : Bientôt un parquet spécialisé pour juger les accusés !

Le gouvernement du Mali annonce la mise en place d'un parquet spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le projet de texte a été adopté le 14 Avril 2023 par le Conseil des ministres.

Selon le communiqué du conseil des ministres, ce parquet sera dirigé par un procureur spécialisé et placé sous l'autorité du Procureur Général près la Cour d'Appel de Bamako. Mais il sera séparé du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI du District de Bamako. Des cabinets d'instruction, des chambres correctionnelles et une brigade de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée seront aussi mis en place. Mais aucune date n'a été donnée par rapport au lancement des activités de ce futur parquet.

Les autorités du pays soulignent que la complexité des dossiers nécessite également la mise en place des formations de jugement au sein du Pôle Judiciaire spécialisé. Ce Pôle jugera les infractions relatives aux violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Il sera composé de magistrats et les dossiers devront être traités avec des délais raisonnables.

Les dispositions portant sur la prescription, la garde à vue, les perquisitions, les saisies, l'audition des témoins et la détention provisoire ont été revues. Le document indique que cela a pour but de renforcer l'efficacité dans la lutte contre ce phénomène criminel.

Une initiative saluée au centre du Mali

La création de cette structure suscite de l'espoir et la joie chez certains habitants des régions du centre du Mali. Ces derniers estiment que ce pôle judiciaire spécialisé va contribuer à combler les attentes. « Pour le jugement des terroristes et leurs complices à mon avis l'initiative vient à point nommé ». « Je trouve que c'est très bien si l'Etat arrive à créer ou amplifier dans toutes les régions et cercles parce qu'il faut que les gens là soit arrêtés et pubis conformément à loi », poursuit un autre citoyen.

« Il y a très longtemps la population attendait ça. Un pays ne peut exister sans la justice. Il faut qu'on les traque et qu'ils répondent ». « Généralement la justice malienne est lente dans le traitement des dossiers. Mais au Mali, la création n'est pas si difficile et quel que soit ce qu'on fera, cela va toujours revenir à ce que nous connaissons d'habitude. Au Mali, les lois et les délais ne sont pas aussi respectés ».

Propos recueillis par Studiotamani./ Binadjan Doumbia

Office riz Ségou : La gestion opaque du dg Salif Sangaré

Loin des projecteurs depuis son accession à la tête de l'ors, probablement corollaire à son bilan en deçà des attentes, le dg a fait parler de lui au-delà de sa gestion opaque. A l'office du riz Ségou, tenez-vous bien, il se rapporte que les marchés sont attribués selon la seule volonté et en violation de toutes les procédures.

Et pour cause, confie la même source, ils sont attribués aux heureux bénéficiaires moyennant une commission de 10% du montant. Alors qu'il est constamment traîné, avec d'autres de ses agents, dans les locaux du Pôle économique et financier pour une affaire de marché non exécuté, le DG vient de passer un autre marché sur fonds de suspicions d'affairisme et de manquement aux procédures. Salif Sangaré, il s'agit de lui, a passé un marché de consultation restreinte pour l'achat de 7 tonnes de sucres pour un montant de 5 451 600 FCFA alors que sa structure peine à améliorer ses recettes depuis plus d'une décennie. Et le DG de justifier la violation des procédures par un besoin de prévenir une pénurie de sucre sur le marché. Selon lui, en effet, avec la forte demande en pendant ramadan, le sucre, en plus de grimper en prix devient rare sur le marché. Le hic est que l'Entreprise «Petit Mahamane Traoré», bénéficiaire dudit marché, n'avait aucune expérience dans le commerce général. Il s'agit d'une entreprise de BTP notamment spécialisée dans le curage et la construction des bâtiments. C'est du moins l'aveu de son promoteur joint par soins, qui confie par quel leurs avoir livré la marchandise dans les locaux de la Direction générale sis à Ségou. Et ce n'est pas tout. Il se susurre qu'une bonne partie des 140 sacs de sucre était destinée aux hautes autorités de la tutelle dont le ministre de l'agriculture. C'est du moins ce qu'aurait laissé entendre le patron des lieux, le DG Sangaré. En tout cas, une bonne partie des 7 tonnes de sucre n'a pas été partagées entre les travailleurs de l'Office, rapportent de sources concordantes. Certains travailleurs disent n'avoir reçu que 5 kilos. Et pire, un agent, de bonnes sources, aurait même perdu son poste pour avoir refusé de signer le bordereau de livraison. Dans les sombres couloirs de l'ORS, en définitive, discrimination fait bon ménage avec affairisme.

Amidou Keita / Source: Le Témoin

Production de coton : Le Mali perd la première place au profit du Bénin

Bien que sa récolte soit en deçà des attentes, le Bénin devient le premier producteur du coton en Afrique, dépassant désormais le Mali.

Le Mali a occupé le premier rang - depuis de nombreuses années, mais le cède finalement au Bénin. Le premier a produit 390 000 tonnes de coton. Une quantité faible par rapporte à l'année dernière où elle était le double. Le second, de son côté, a une production atteignant 587.000 tonnes.

Comment expliquer cette première place ? Selon les experts, le Bénin n'a pas eu à faire face aux problèmes d'engrais ou des insectes ravageurs (jassides) comme ses voisins.

En effet, « **Parmi les raisons avancées par les experts de la filière, il y a la précocité des semis, qui aurait permis à la culture de mieux résister, mais aussi, grâce à l'anticipation des autorités, une plus grande utilisation de fertilisants qui aurait donné des plants plus robustes face aux insectes** », souligne une source.

Cette perte de la première place du Mali est due à plusieurs facteurs. Il s'agit entre autres de l'insécurité qui empêche les paysans de se concentrer à l'agriculture, les problèmes des intrants agricoles. Un retard dans la livraison mais aussi aux prix des intrants. Mais d'autres éléments rentrent dans les causes ayant impacter la culture du coton l'année dernière avec pour conséquence, la baisse de la productivité.

Dans l'ensemble, sur le continent africain, la production cotonnière a été impactée par ces deux facteurs (manque d'engrais ou ravages des insectes). Ce qui crée un manque à gagner pour les cotonculteurs, difficile pour beaucoup d'entre eux de pouvoir rembourser donc des intrants achetés à crédit.

Binadjan Doumbia

URD : La veuve de feu Soumi dans l'arène politique

La saga judiciaire inter-URD a finalement atteint son épilogue, la semaine dernière, avec une ultime sentence de la justice en faveur de la tendance conduite par Gouagnon Coulibaly, le même dont l'installation à la tête du BEN avait déclenché la crise. Sauf que ce dénouement judiciaire est loin de désarmer complètement le camp des perdants.

De bonne source, en tout cas, les fidèles compagnons de Salikou Sanogo, vice-président et non moins président intérimaire déchu, sont à pied d'œuvre pour compenser la perte de l'URD par l'avènement d'une autre formation. Il nous revient de même source, que les réunions et pourparlers souterraines se succèdent y compris à l'ancien siège du chef de file de l'opposition où les ficelles de la démarche seraient habilement tirées par la veuve de Soumaïla CISSÉ en personne, laquelle se compte parmi les perdants de la bataille judiciaire. De guerre lasse, confie-t-on, Mme Assan Traoré miserait désormais sur les nombreuses sympathies pour son défunt époux pour vider l'URD de son contenu partisan, au profit de la nouvelle formation en gestation dont le nom n'est pas connu pour l'heure. Nos sources croient savoir, en revanche, que personne ne disputerait les commandes de l'entité politique en devenir au fils aîné de Soumaïla, que la famille CISSÉ n'a pas réussi à imposer comme héritier du directoire de l'URD après le décès de père-fondateur. C'est pour les besoins de cette cause, selon nos confidences, que des démissions en cascade surviennent dans nombre de structures du Parti Soumiste depuis l'annonce du verdict sans recours de la Cour suprême. La saignée, confie-t-on, s'annonce beaucoup plus douloureuse que celle qu'a entraîné la toute première déchirure du parti avec le départ du ministre Oumar Ibrahim Touré.

La Rédaction / Source: Le Témoin

www.malikile.com

Le coin du juriste : Qu'est-ce que le déni de justice ?

Le déni de justice est une situation dans laquelle une n'a pas accès à une justice équitable et , pouvant se produire de différentes manières. Tout d'abord, lorsqu'un tribunal refuse de rendre une décision sur une affaire, même si les parties ont rempli toutes les exigences légales pour qu'une décision soit .

Bamada.net- Ensuite, lorsque les juges prennent des arbitraires ou partiales qui ne sont pas étayées par des preuves ou des lois applicables. Les tribunaux peuvent également ne pas tenir compte des éléments de preuve ou des présentés par l'une des parties dans une affaire, ou encore ne pas respecter les délais prévus par la pour rendre une décision ou ne fournir aucun motif clair pour leur décision.

Le déni de justice est considéré comme une violation des droits de l'homme et peut avoir des conséquences graves pour les personnes concernées. Les de déni de justice peuvent chercher à faire appel de la ou à engager une action en responsabilité civile ou pénale contre les responsables. Les prévues par la loi varient selon les pays, par exemple, en France, le déni de justice est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, et cette peine peut être portée à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende en cas de faits commis en bande . prévoit une amende de 20 000 à 240 000 FCFA et d'exercer des fonctions publiques pendant cinq ans au maximum pour toute personne qui dénie de rendre la justice qu'elle doit aux parties.

Le déni de justice par un magistrat est une pénale particulière qui survient lorsque le magistrat refuse délibérément de rendre une ou retarde injustement l'issue d'une affaire. Si un magistrat est accusé de déni de justice, il peut faire l'objet d'une enquête disciplinaire par le Conseil supérieur de la et être sanctionné. Dans les cas les plus graves, il peut être poursuivi pénalement et faire l'objet de poursuites judiciaires.

Il est important de noter que les retards ou toutes les décisions défavorables ne pas nécessairement un déni de justice. Les citoyens peuvent contester une décision devant une cour supérieure ou faire appel à une autorité supérieure pour examiner la décision et vérifier s'il y a eu un déni de justice.

La Rédaction / Source : Bamada.net

Rentrée parlementaire : Malick Diaw fustige la CEDEAO

Conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur, l'organe législatif transitoire à ouvert sa deuxième session ordinaire de l'année. La rentrée d'avril a donné lieu au cérémonial habituel mais elle s'est singularisée par une sortie peu ordinaire du président et ses diatribes à l'endroit de la CEDEAO. On eut dit que le vent de la souveraineté souffle avec la même allure au Conseil National de Transition, l'organe dirigé de main de maître par le Colonel Malick Diaw.

A l'ouverture de la session d'avril, le président du CNT a vivement pris à partie l'instance communautaire en dénonçant le maintien de ses sanctions à l'encontre du Mali. Lesdites mesures répressives, déplore-t-il, restreignent les mouvements des membres gouvernement ainsi que du Conseil National de Transition dans l'espace communautaire. Sous les yeux du Premier ministre et des membres de l'équipe gouvernementale, Malick Diaw s'est indigné de la décision de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO de maintenir les sanctions contre le Mali, le Burkina et la Guinée, à l'issue de son sommet extraordinaire du 19 février 2023, en dépit des démarches conjointement menées par les Ministres des Affaires étrangères des pays concernés.

Tout en l'assimilant à une cabale politique destinée à nuire gravement au trio des transitions, le chef de l'organe législatif estime toutefois que leurs populations respectives sont immunisées contre un virus comparable à la covid 19, à ses yeux. «Ces sanctions illicites et malveillantes infligées à nos pays et à nos populations, au mépris des causes profondes ayant conduit aux transitions respectives, nous ont donné sérieusement à réfléchir. Au final, j'estime que nous pouvons même dire grand merci à la CEDEAO pour nous avoir démontré, à travers ses agissements, que nous ne devons compter exclusivement que sur nous-mêmes. C'est pourquoi, nous suivons avec toute l'attention requise l'évolution des relations de coopération entre le Mali, la Guinée et le Burkina Faso. La nouvelle ambition des autorités des trois pays visant à fédérer leurs efforts pour raffermir davantage l'axe Bamako-Conakry-Ouagadougou est hautement salutaire"

Une posture somme toute semblable à celle de son récent passage en Russie où la France en aura pris pour son grade. Si les populations estiment que le président Assimi Goita est peu bavard, c'est manifestement tout au contraire de son dauphin transitionnel qui ne rate aucune occasion d'en découdre. Reste à savoir s'il lâchera du lest afin que les conseillers soient à même d'interpeller les ministres sur les sujets d'actualité comme le mal-vivre social. C'est le règne de la censure prône sur cet exercice selon des indiscrétions internes du CICB.

IKEÏTA / Source : Le Témoin

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : **Quelles sont les relations de collaboration entre l'OCLEI et les autres structures ?**

Le décret n°2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, en son chapitre IV, articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30, définit les relations de l'OCLEI avec les structures de contrôle et autres acteurs.

Article 25 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit, à sa demande, tous les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de supervision, et toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les officiers de police judiciaire, nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 26 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut également demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

Article 27 : Les autres structures saisies sont tenues de déférer à toutes les injonctions ou instructions émanant de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 28 : Tout refus délibéré de communiquer ou de mettre à disposition les éléments d'informations ou les documents requis constitue une infraction d'entrave à la justice.

Article 29 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut demander aux structures de contrôle, de détection ou de répression, des audits ou enquêtes dans leurs secteurs d'activités.

Article 30 : Il peut procéder ou faire procéder, auprès de toutes personnes ou structures, publiques ou privées, à des opérations d'investigations pour les faits susceptibles de constituer un acte d'enrichissement illicite.

Dossier Ras Bath et Mme Rose : Pourquoi une conférence en France ?

Les avocats de Mohamed Youssouf Bathily dit Ras Bath et de Mme Sidibé Rokiatou Doumbia dite Rose Mme poivron ont animé dimanche 16 avril 2023 à Paris une conférence de presse, en présence de plusieurs ténors du collectif CDR. L'objectif de cette sortie médiatique, selon les initiateurs, est d'avoir des éclaircissements sur les dossiers des deux citoyens maliens interpellé dans des affaires difficiles à expliquer.

Ils étaient nombreux, les maliens vivants en France et plus particulièrement les membres de la section CDR France à faire le déplacement pour écouter les avocats de Mohamed Youssouf Bathily et Sidibé Rokiatou Doumbia incarcérés dans deux affaires différentes dont les conséquences semblent porter un coup à la transition.

La question qui se pose du côté de Bamako est de savoir pourquoi le choix de la France pour animer une telle conférence de presse alors que l'affaire se passe au Mali. Surtout quand on sait que la relation entre les deux pays est très tendue depuis plus une année.

Le dossier Ras Bath, est au-delà des frontières maliennes, notons-le, pour la simple raison que l'activiste politique est à la tête d'un mouvement politique bien implanté hors du Mali et surtout en Europe. En clair, cette conférence de presse a été faite sur initiative de la coordination des comités CDR/France. Elle vise à mieux expliquer l'accusation portée sur leurs collègues Ras Bath afin de définir une stratégie de lutte pour sa libération.

A Paris, devant un public déterminé pour la cause de leur porte-porte, Me Kassoum Tapo, a fait une explication juridique du dossier concernant son client Mohamed Youssouf Bathily. De son passage à l'unité d'enquête jusqu'à la maison d'arrêt. Me Tapo est surpris de la décision empêchant un avocat d'accéder au dossier de son client.

Concernant la première infraction soulignée par le parquet de la commune 4, l'ancien bâtonnier affirme au départ de ne pas avoir connaissance de cette infraction qui n'existe pas dans le droit français. Mais n'existe pas dans le droit français. Mais qu'après vérification, Me Tapo a pu retrouver l'infraction dans le droit malien, notamment « **Simulation d'infraction** ».

En somme, l'exposé de l'avocat à la cour Me Tapo s'articulait autour du problème juridique entre l'avocat et le procureur / parquet - où cacophonie juridique dans le dossier de Ras

Bath. C'est, selon lui, une détention arbitraire et le procureur se comporte comme un juge et le papa des présumés coupables.
Me Tapo a déclaré que l'avocate qui a accompagné Ras Bath lors de l'audience passée ne fait pas partie du collectif des avocats et elle Me Mariam DIAWARA n'a été consultée ni par le présumé ni par un autre. « **C'est une violation des règles de droit fondamental** », a-t-il dénoncé. Avant d'ajouter que le mal, c'est le procureur, ce ne sont pas les autorités de la transition. Puisque selon lui, le procureur Touré est le seul qui fait parler de lui.
« **Ras Bath n'a rien fait du tout. Touré est dans la vengeance contre moi. Je vous attends, j'ai envie de vous parler. Mais du droit. J'ai essayé d'éviter ce moment avec lui, mais je n'éviterai plus ; je suis en face de lui, tu as voulu de Bathily, tu m'auras** », a déclaré Me Bathily à côté de son confrère Tapo à Paris. Batio comme l'appellent ses inconditionnels, pense que le Mali traverse actuellement une sorte de dérives et tortures juridiques qu'il faudrait revoir.
Me Bathily, qui affirme n'avoir pas voulu interférer dans le dossier de Ras Bath qui est d'ailleurs son fils, souligne que l'ambition personnelle des juges est une folie de justice. Selon lui, les Maliens ne sont pas des bétails judicaires. Avant de tirer sur le procureur de la commune 4, qui, selon lui, procure la peur. Avant de s'envoler pour la France, Me Bathily avait déclaré dans une interview que la justice du Mali lu fait « **peur** ». « **On s'indigne quand on viole les droits de la république par ceux-là qui ont la charge de l'appliquer** ». Selon lui, « **cette violation est une circonstance aggravante de leur cas de forfaiture. Au tant eux ils peuvent qualifier le comportement des autres, autant nous qualifieront leur comportement. C'est terrible dans ce pays!** », s'était indigné l'avocat en ancien ministre de la justice.
« **Lorsque le même procureur (Touré) de la commune 4 vous dit face à la corruption : tu me dénonce je te dénonce. Ça veut dire quoi, il est dans l'association de malfaiteurs parce qu'il dit : tu me dénonce je te dénonce. Ça veut dire qu'il reconnait qu'il a fait une chose et il ne faut pas qu'on le dénonce. Donc ils se connaissent dans ce qu'ils ont fait de mauvais pour ne pas se dénoncer eux-mêmes. Implicitement, il y a association de malfaiteurs** », a-t-il dénoncé demandant la commune 4 d'analyser ce type de comportement d'un « **procureur qui a l'habitude de sortir un pistolet dans son Tribunal** ».
Rappelons que cette rencontre entre les membres et sympathisants de CDR s'articule autour de l'interpellation de Ras Bath. Les membres de la coordination des Comités CDR/France rapportent que tous les jours, des citoyens, des journalistes sont surveillés, arrêtés, battus ou menacés, simplement pour avoir exprimé des idées. Les membres ont de CDR dénoncent avec fermeté cette pratique et demandent par ailleurs la libération sans délai de leur porte-parole, Mohamed Youssouf Bathily. La coordination a par la même occasion informé qu'une plainte pourrait être déposée à Paris à l'encontre du ou des procureurs responsables du dossier Ras Bath.

Binadjan Doumbia

Carte nationale d'identité biométrique : Enfin disponible

Il y a quelques mois de cela, les autorités de la transition décidaient d'instaurer une carte nationale d'identité biométrique sécurisée. Le 09 janvier dernier le ministre de la sécurité et de la protection civile, le général de brigade Daouda Aly Mohammedine, a procédé au lancement des opérations de mise à jour des données NINA, dans le but de rendre disponible le plutôt que possible une carte fonctionnelle au citoyen. C'est dans le même sillage que s'est déroulée, le mardi 11 avril 2023, la cérémonie de remise officiel de la carte nationale d'identité biométrique sécurisée au Mali. Ledit document, de nos jours, est désormais effectivement à la disposition de la population après son lancement officiel qui s'est joué en deux actes simultanés : le ministre d'état, ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, le colonel Abdoulaye Maïga, a présidé la remise pour la rive gauche, à la mairie de la commune iv du district de Bamako à Lafiabougou et pour la rive droite, tandis que le ministre de la sécurité et de la protection civile, le général de brigade Daouda Aly Mohammedine a parrainé la même opération au commissariat de Sogoniko.

A titre de rappel, la carte nationale d'identité biométrique sécurisée est exigible à partir de 15 ans, avec une durée de validité de 5 ans avec une première dotation gratuite pour chaque citoyen et payant au renouvellement. Cet unique document d'identification va à lui seul tenir lieu de carte d'identité nationale classique, de carte NINA, de carte d'électeur et même de carte consulaire pour ce qui concerne les Maliens de la diaspora. Ledit document est sécurisé et personnel. Néanmoins, selon le gouvernement la carte nationale d'identité classique reste valide, au maximum une année, après la délivrance des nouvelles cartes biométriques. Toutefois, ce délai peut être prorogé par un arrêté du ministre chargé de la Sécurité. Les anciennes cartes nationales d'identité et consulaires et la carte NINA sont remises aux autorités compétentes lors de la délivrance de la nouvelle carte biométrique sécurisée.

Selon le ministre chargé de l'administration territoriale, le Colonel Abdoulaye Maïga, le nouveau sésame répond à quatre intérêts. « Premièrement, grâce aux éléments de sécurité que comporte ce précieux document, il permettra d'éviter la falsification de nos documents d'identification. Le deuxième intérêt, est que cette carte tient lieu de carte d'électeur», a-t-il il indiqué en mentionnant qu'elle permettra de prévenir la fraude électorale. Le ministre a par ailleurs indiqué que selon les recommandations des Assises National de la Refondation (ANR), le troisième intérêt du document est qu'il permettra de réduire considérablement les dépenses de l'Etat, tandis que le quatrième atout est plutôt symbolique avec l'alignement du Mali au diapason des nombreux Etats de la sous-région où la carte nationale d'identité biométrique sécurisée est en vigueur.

En procédant au lancement du document pour la Rive Droite de Bamako, le Général de Brigade Daouda Aly MOHAMEDINE a insisté pour sa part sur le long chemin parcours avant l'aboutissement du nouveau système d'identification et s'est dit rassuré que le processus de retrait va se poursuivre normalement afin que chaque citoyen puisse disposer «dans un avenir très proche de sa carte d'identité biométrique sécurisée». Notons que tout retrait requiert la présence physique du détenteur et seulement après identification de l'intéressé par ses empreintes digitales et une reconnaissance faciale. Des numéros verts gratuits, aux niveaux de tous les opérateurs de téléphonie, sont également mis à la disposition des populations en vue de les aider à retrouver facilement les différents lieux de retrait de leurs cartes. Il s'agit du 36223 (SMS) ou 80.00.80.80 ou encore le 80.00 82.82 qui permettront, en y introduisant le numéro NINA, de vous indiquer le point de retrait de la carte.

Aly Poudiougou
Source : Le Témoin

Tensions à la douane : Le syndicat réclame le départ du directeur général

Rififi aux Douanes : le syndicat national des travailleurs des douanes exige la démission du Directeur général

Le syndicat national des travailleurs des douanes (SNTD) a déposé un préavis de grève sur la table du ministre du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social. Dans une lettre, où il exige la démission du Directeur général des Douanes, l SNTD a décidé, si ses doléances ne sont pas satisfaites, d'observer une grève générale de 72 Heures, soit trois (03) jours allant du 25, 26 au 27 Avril 2023 à partir de 00 heure.

Ci-dessous le contenu du préavis déposé.

Madame le ministre du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social Bamako-

Lettre N°23/00045 -/SNTD

Objet : Préavis de grève.

Madame le Ministre,

11-04-23

Vu la constitution de la république du Mali, Vu la charte de la Transition,

Vu les conventions 87 et 98 de l'OIT portant Liberté syndicale et Liberté de négociation collective,

Vu la loi 92-020 du 23 Septembre 1992 portant code du travail,

Vu le statut général des fonctionnaires du Mali,

1. Considérant le non-respect par le Directeur Général des Douanes des conventions N°87 et 98 de l'OIT portant Liberté syndicale et la Liberté de négociation collective; 2. Considérant la discrimination syndicale manifeste du Directeur Général des Douanes et son refus de recevoir le SNTD pour discuter des préoccupations majeures de ses militants;

3. Considérant que, dans la foulée le décret N°0117 PT-RM du 31 Mars 2013 vient d'être modifié par le décret N°0163 PT-RM du 16 Mars 2023 dans l'une de ses dispositions majeures sans l'avis ni concertation préalable de notre organisation syndicale en tant que partenaire social qui ne répond pas à nos acquis;

4. Considérant la non prise en conventionnaires dans la fonction publique de l'Etat conformément à la loi N°09-035 du 10 Aout 2009: compte de l'intégration des

5. Considérant la gestion clanique des ressources humaines caractérisée par l'iniquité dans le choix et le traitement souvent inhumain du personnel; 6. Considérant l'injustice érigée en système dans les mutations, les nominations et le redéploiement du personnel des Douanes:

Le Syndicat National des Travailleurs des Douanes (SNTD) exige sans délai: L'organisation d'un cadre de concertation entre notre organisation syndicale (SNTD) en tant que partenaire social et la Direction Générale des Douanes:

L'intégration dans la fonction publique des conventionnaires conformément à la loi N°09-035 le 10 Aout 2009; De veiller à l'arrêt de toutes les formes de violations des libertés syndicales et des droits humains au sein des Douanes; D'assurer la formation de l'ensemble du personnel sur la base de la création d'une Ecole Nationale des Douanes; La prise en compte par l'Etat du Mali la formation des agents à l'extérieur pour tous les modules de formation;

D'adopter un arrêté fixant le séjour des agents dans les bureaux et postes;

Exige la démission du Directeur Général des Douanes pour incapacité dans la gestion du personnel;

Faute de quoi:

Le SNTD se réserve le droit d'observer une grève générale de 72 Heures, soit trois (03) jours; allant du 25, 26 et 27 Avril 2023 à partir de 00 heure. Si les doléances suscitées ne sont pas satisfaites.

Le travail reprendra le 28 Avril 2023 à 00heure.

Après cette grève, le SNTD se réserve aussi le droit d'engager d'autres actions légales en vue de l'aboutissement de ses revendications.

Amplifications :

Ministre de l'Economie et des Finances,

Direction Générale des Douanes,

MSTC.

Le Secrétaire GénéraENATAF

Issiaka M KARORE Contrôleur des Dobational

CSTM Secrétaire Général SNTO ravailleurs

Siège sis au Quartier du Fleuve IMM. (Ex-SONAVIE). Rue 303 Porte N°264, Bamako (Rép. du MALI) N.E.N°310 CVidu 26/06/98

N° fiscal : 083335895E

Source : Bamada

Aidez-nous à lutter contre le Terrorisme Contactez le Centre d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU TERRORISME AU MALI

Comité Mixte de Suivi des Réformes du Climat des Affaires État/Secteur Privé : Le développement du secteur privé au cœur des échanges !

Le Comité Mixte de Suivi des Réformes du Climat des Affaires État/Secteur Privé a tenu sa 15e réunion, le lundi 17 avril 2023. Cette activité a été présidée par le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr. Choguel Kokalla Maïga. A l'ordre du jour, figurait l'examen et l'approbation du Plan Stratégique et Opérationnel 2023 - 2026 des réformes du climat des affaires et du plan d'action 2023. C'était en présence de plusieurs membres du gouvernement ainsi que des représentants du monde des affaires à savoir le Conseil National du Patronat (CNPM), la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Mali (CCIM) etc.

Le gouvernement a institué cette rencontre périodique avec le secteur privé en vue d'apprécier l'état d'évolution du climat des affaires. Au cours de cette 15e session du Comité Mixte de Suivi des Réformes du Climat des Affaires État/Secteur Privé, les participants ont procédé à l'examen et l'approbation du Plan Stratégique et Opérationnel 2023 - 2026 des réformes du climat des affaires et du plan d'action 2023.

Pendant son intervention, le premier ministre, chef du Gouvernement a, au nom du Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence, le Colonel Assimi GOITA, remercié et félicité tous les opérateurs économiques maliens, notamment les commerçants, toute catégorie confondues qui ont prêté attention à l'appel qu'il a lancé à la cérémonie d'ouverture du Forum Économique de Ségou tenu le 30 mars 2023, en facilitant l'accès aux denrées de première nécessité à la population durant ce Ramadan. « **Tout en me félicitant de la qualité du partenariat entre l'Etat et le secteur privé, je voudrais saisir cette occasion, au nom du Président de la Transition, pour lancer un appel pressant à tous les opérateurs économiques, notamment aux commerçants, sans distinction de catégorie, pour qu'ils facilitent l'accès aux denrées de première nécessité à la population afin de leur permettre d'accomplir sereinement leurs obligations religieuses** », avait lancé le premier ministre au cours de la cérémonie d'ouverture du forum économique de Ségou.

En effet, le chef de gouvernement a précisé que depuis la création du Comité Mixte de Suivi des Reformes du Climat des Affaires Etat-Secteur privé, notre pays a enregistré des avancées significatives en termes de réformes du climat des affaires. Ainsi, il a signalé que des performances ont été réalisées, en dépit des Contraintes multiformes, notamment au niveau des Indicateurs suivants : "l'octroi de permis de construire, l'accès au financement, le commerce transfrontalier, le paiement des impôts et taxes, la création d'entreprises et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les réformes", a-t-il cité entre autres.

Soucieux du rôle crucial que le secteur privé joue en matière de création d'emplois, le chef de gouvernement, Dr Choguel Kokalla Maïga a mis l'occasion à profit pour rappeler que les plus hautes autorités accordent une importance particulière au développement du secteur privé qui constitue le vecteur de la croissance et du développement économique. « **Le secteur privé joue un rôle prépondérant en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois** », a-t-il indiqué.

Maffenin Diarra

Changement de la constitution du Mali : EMAN évoque trois raisons fondamentales pour soutenir le projet

Le Mouvement Ensemble pour un Mali Nouveau (EMAN) , soucieux de l'avenir et du devenir du Mali, après lecture et analyse du projet de la nouvelle Constitution du Mali a jugé nécessaire de soutenir ce projet qui sera soumis à referendum constitutionnel prévu dans les temps à venir. Mais à travers leur analyse, le Président d'EMAN M Makan Moussa Kanouté, nous évoque trois raisons fondamentales....

Le Président d'EMAN M Makan Moussa Kanouté dans un premier temps explique le contexte de l'élaboration du projet de constitution dont le peuple malien, dans son écrasante majorité, y compris les partis politiques avait, depuis quelques années après l'avènement de la démocratie au Mali, demandé la relecture de la constitution de 1992 qui a montré son insuffisance. C'est pour cela , il ajoutera que le processus d'élaboration du projet de la nouvelle constitution , le texte a été rédigé pour la première fois au Mali et par des maliens. Cela signifie que les compétences nationales sont suffisantes pour répondre aux défis de l'heure au lieu de faire appel à des compétences extérieures coûteuses qui, le plus souvent, calquent leurs textes fondamentaux au détriment des aspirations profondes du peuple malien.

Selon le Président d'EMAN , les dispositions du projet de nouvelle constitution présente des avantages et des nouveautés qu'il convient de saluer. On peut citer, entre autres :

1- Au niveau du Préambule : On note que le projet de Constitution a été centré sur les aspirations profondes du Peuple malien, notamment, entre autres, celles de : promouvoir les idéaux de la refondation portés par le peuple malien qui vient s'ajouter aux acquis démocratiques de mars 1991 ; préserver l'environnement et les ressources naturelles pour les générations présentes et futures ; promouvoir les droits des personnes vivant avec un handicap.

2- Au niveau du corps du texte : On note, entre autres, les innovations suivantes : l'article 9 déclare que le mariage est l'union entre un homme et une femme. Il exclut donc toute autre forme d'union et se fonde sur nos réalités sociales et sociétales qui excluent des mariages homosexuels ;l'article 24 para 2 stipule que tous les citoyens âgés de 18 ans au moins peuvent être mobilisés aux côtés des Forces armées et de sécurité pour la défense de la Patrie. Cela permet de renforcer la défense de la nation lorsque la sécurité y est sérieusement menacée; l'article 30 para 3 stipule que

la capitale de la République du Mali est Bamako et peut être transférée en tout autre lieu du territoire national par une loi. Cela pourrait contribuer à développer les localités qui accueillent la capitale et éviter la centralisation de tout en un seul lieu ; l'article 31 érige les langues nationales en langues officielles du pays et relègue le Français au rang de langue de travail. Cela constitue une position de principe salutaire. Tous les pays développés ont leurs propres langues comme langues officielles ; l'article 35 sanctionne le détournement des ressources de l'Etat par les détenteurs du pouvoir. La pauvreté du pays relève exclusivement du détournement des deniers publics. Une fois, ces ressources assainies, le Mali pourrait connaitre son développement économique ;l'article 40 consacre le rôle de veille citoyenne des organisations de la société civile. La reconnaissance de l'importance de la société civile est une avancée positive de la Constitution car il n'y a pas de démocratie sans une société civile forte et indépendante et qui joue un rôle absolument indépendant de tout autre pouvoir politique ; l'article 44 confie au Président de la République la responsabilité de définir la politique de la Nation. Le Président est celui qui est élu par le peuple, donc, sa responsabilité de définir la politique de la nation ne doit souffrir d'aucune ambiguïté ;l'article 46 para 1 prescrit que tout candidat à la Présidence de la République doit renoncer à toute autre nationalité que la nationalité malienne d'origine au moment de déposer sa candidature. Cela éviterait de défendre les intérêts d'autres pays tout en étant Président du Mali ; l'article 46 para 3 indique que l'âge plafond pour être candidat à la Présidence de la République est fixé à 75 ans. La limite d'âge supérieure est bonne car il faut que le Président soit en phase avec l'écrasante majorité du pays qui a moins de 35 ans. Il doit également pouvoir physiquement assumer ses responsabilités ; l'article 61 prévoit que le Président de la République, une fois par an, fait un discours devant le Parlement réuni en congrès sur l'état de la Nation. Cela permet aux représentants du peuple et au peuple de connaitre les avancées dans le programme de société du Président, d'identifier les défis et de connaitre la voie à suivre ;l'article 69 autorise le Président de la République à dissoudre le Parlement et à le rétablir, si dans les 120 jours suivant la dissolution, il n'y a pas d'élections. Cela éviterait d'avoir un vide parlementaire prolongé; l'article 73 para 2 prévoit la possibilité pour le Parlement de destituer le Président de la République pour Haute trahison. La destitution du Président de la République est une innovation positive qui permet de faire contrepoids aux pouvoirs supplémentaires qui lui sont donnés par rapport à la constitution de 1992. Cela est positif et permet de donner de l'importance au Parlement ;l'article 78 rend le Gouvernement responsable exclusivement devant le Président de la République. Cela permet de renforcer les articles 44 et 61; l'article 82 prévoit le jugement des hautes personnalités devant les juridictions de droit commun. La possibilité de poursuivre les Ministres devant les juridictions communes est une innovation qui limite l'impunité ;l'article 95 crée le Sénat comme 2ème chambre du Parlement. La création du Sénat permet d'offrir un cadre de représentation des autorités traditionnelles et religieuses ainsi que des collectivités territoriales. Cette institution renforcera les capacités du parlement en faisant appel à certaines personnalités ayant servi le pays. Les diversités maliennes trouveront ainsi un parlement où elles seront mieux traduites. L'instauration du Sénat est de nature à contribuer à la stabilité politique du pays ; l'article 96 prévoit que les Maliens de l'extérieur soient représentés à l'Assemblée Nationale. La représentation des Maliens de l'Extérieur a toujours été une demande très forte des maliens, donc cet article ne peut que conforter les maliens dans leur volonté de représentativité au sein du Parlement ;l'article 106 dit que tout député ou tout sénateur qui démissionne de son parti politique ou de l'organisation qu'il représente, perd son siège de député ou de sénateur. La sanction de la transhumance politique est une bonne chose et il faut que des chantiers soient ouverts pour lutter contre ce phénomène à d'autres niveau (Gouvernement, administration...) ;l'article 129 para 2 consacre comme mode d'administration de la justice que « Les modes alternatifs et traditionnels de règlement des différends sont autorisés dans les conditions déterminées par la loi ». Le Mali dispose de plusieurs modes traditionnels de règlement de conflit qui ont fait leur preuve et qui sont très efficaces. Il faut s'en servir ;l'article 131 para 3 prescrit que « Les jugements sont rédigés dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur, sous peine de sanction administrative ». Cela constitue la mise en place de dispositifs contraignants pour rendre et rédiger les jugements et atténuera la souffrance de milliers de nos compatriotes qui sont pénalisés par les lenteurs de la justice ;l'article 136 ouvre la possibilité pour le justiciable de saisir le Conseil supérieur de la magistrature. Cela pourrait permettre la réduction de l'impunité au niveau de la justice ;l'article 137 stipule que la moitié des membres du Conseil supérieur de la magistrature est choisie parmi des personnalités qui ne sont pas magistrats. Cette disposition pourrait être un contrepoids contre l'abus des magistrats ;l'article 153 prévoit que la cour constitutionnelle statue sur l'exception d'inconstitutionnalité au profit des justiciables ;les articles 156 et suivants créent la Cour des comptes comme une institution. La création de la Cour des Comptes était attendue depuis fort longtemps, le Mali étant en retard sur tous les pays de l'UEMOA sur ce projet destiné à promouvoir la bonne gouvernance. Le titre VI ajoute la fonction de protection de l'environnement au mandat du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC). La question de l'environnement ne doit être exclue par aucun pays, dans un contexte de changements climatiques ;l'article 179 est consacré aux Autorités et Légitimités traditionnelles. Les légitimités traditionnelles constituent une force dans l'administration publique et y jouent un rôle majeur ; l'article 190 met fin aux activités de la Haute Cour de la justice dès la promulgation du présent texte. Cette disposition pourrait aussi mettre fin à l'impunité des Chefs d'État.

En conclusion , le Président d'EMAN M Makan Moussa Kanouté dira qu'au regard de tout ce qui précède, le Mouvement Ensemble pour un Mali Nouveau invite le peuple malien à se prononcer en faveur de cette nouvelle Constitution le moment venu. A cet égard, leur mouvement tient à exprimer sa profonde gratitude et ses sincères remerciements à Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, pour avoir conduit ce processus et l'encourage à le mener à terme.

Bokoum Abdoul Momini

Après le recul et la rédemption : Dramane Dembélé revendique sa place dans la transition

Après le long silence qu'il s'est imposé par « honte politique », l'ancien ministre Dramane Dembélé, signe son retour sur la scène publique au détour d'un soutien à la transition et d'un devoir d'y apporter sa contribution. En rencontrant la presse pour ce faire, le président de la plate-forme arc – mali ne tarissait pas de dithyrambes à l'endroit du régime militaire instauré avec le coup d'état du 20 août 2020.

Au-delà des ruptures de l'ordre constitutionnel et républicain, il y voit surtout un «mal nécessaire» pour rebondir des errements accumulés, après tant d'années de processus démocratique jalonné de faillites politiques. «Il faudra admettre que la République a flanché», soutient-il, en évoquant au passage des «échecs du processus politique, de la modernisation de l'armée, de la respectabilité de nos Institutions et de l'édification d'une société juste.. ». Toutes choses qui justifient, à ses yeux, les interférences successives de l'armée en tant que « gardien du pacte républicain» ainsi que les «parenthèses militaires» qu'il assimile à «de gros chahuts à la République sous-tendus par des réponses inappropriées aux attentes des populations.

Pour l'ancien candidat à la présidentielle, en définitive, il revient aux acteurs politiques de faire leur introspection en s'interrogeant sur les pratiques et errements ayant conduit à l'instabilité du processus démocratique. «C'est de notre devoir d'entretenir une culture républicaine pour éviter une faillite morale aux yeux du peuple. C'est seulement à ce prix que la tentation du pouvoir ne l'emportera pas sur le serment républicain des militaires », a-t-il scandé, en invitant la classe politique à la rédemption. En tant qu'acteur du 26 Mars 1991, l'ancien ministre Dembélé estime s'être acquitté de la sienne puisque sa religion est définitivement faite quant aux promesses non-tenues et rendez-vous ratés de cette révolution. Toutefois, la gêne qu'il en éprouve est assumée à la fois comme un nouveau souffle révolutionnaire et une nouvelle source de motivation dans l'accompagnement d'une transition qu'il crédite de tant de merveilles «dans la prise en charge des défis qui se présentent à la Nation». Il en veut pour argument la question sécuritaire au détour de laquelle les autorités actuelles, en plus de « désarmer les envies de partition et agression» du Mali, ont le mérite, à ses yeux, de réussir une impressionnante réhabilitation du sentiment patriotique. C'est dans le train des urgences stabilisatrice et patriotique que la plate-forme ARC – Mali revendique sa place et entend jouer sa partition au travers d'un écot et d'une caution aux réformes qui permettent de consolider la bonne cadence ainsi amorcée. Pourvu que celle-ci s'accommode d'une tolérance de la différence, de la liberté d'expression et de l'expression plurielle comme vecteurs d'enrichissement. Le retour de Dramane Dembélé sur la scène coïncide par ailleurs avec des questions brûlantes auxquelles l'interlocuteur de la presse ne s'est point soustrait devant le parterre de journalistes et de camarades politiques présents à l'hôtel Salam. Y figure notamment l'exploitation minière, son secteur de prédilection, qui vient de faire l'objet d'un audit dont les résultats et recommandations ne sont pas encore publics. L'ancien Directeur de la Géologie et des Mines espère néanmoins que sont prises certaines préoccupations sur lesquelles les hautes autorités en son temps avaient constamment alertées, à savoir : la diversification des partenaires, l'extension de l'exploitation aux minerais rares, la perception des dividendes du Mali en nature et l'exercice de son droit de préhension sur les sociétés, l'instauration d'une société de gestion du portefeuille minier en lieu et place d'une société minière, entre autres. Autant de suggestions restées lettre morte auprès des décideurs, à cause de la toute-puissance des multinationales qu'il a qualifié d'Etats dans l'Etat, a indiqué monsieur Dembelé. Au sujet de la révision constitutionnelle, le président de ARC – Mali admet les clivages qui entourent le projet mais le juge assez périssable pour que la République ne soit pas suspendue.

A KEÏTA
Source : Le Témoin

Retour à l'ordre constitutionnel : Le Mali veut rassurer, l'ONU veille au grain

Dans son rapport trimestriel destiné au Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU a exhorté les autorités maliennes à œuvrer au respect des délais convenus pour un transfert du pouvoir à des autorités civiles.

Mercredi dernier, devant le Conseil, Antonio Guterres a notamment appelé les autorités de transition à honorer leur engagement en «accélérant le rythme pour rendre le pouvoir à des civils élus début 2024. Le Secrétaire général a noté dans la foulée certains «progrès accomplis» dans le cheminement vers un retour à l'ordre constitutionnel, notamment l'élaboration d'un projet de Constitution et l'installation d'une autorité de gestion des élections. Toutefois déplore-t-il le retard dans l'exécution de certaines activités essentielles comme le processus du référendum constitutionnel ou encore l'effectivité des antennes locales de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE). « À moins d'un an de la fin prévue de la transition, il incombe aux autorités maliennes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer ce processus de sorte que l'ordre constitutionnel soit rétabli dans les délais convenus », a martelé monsieur Guterres.

Le Secrétaire général des Nations Unies a par ailleurs rappelé aux autorités de la Transition le tournant que sous-tend l'année 2023 pour le Mali ainsi que les enjeux liés à la tenue d'élections et au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Et de les inviter à mener à bien ce processus devant contribuer à poser les fondements d'une gouvernance démocratique et à créer un environnement propice à la mobilisation de l'appui international requis afin que la stabilisation s'inscrive dans la durée.

Après un appel téléphonique avec Guterres, le Chef de l'Etat, Col Assimi Goita a dans un tweet réitéré son engagement à un retour à l'ordre constitutionnel. «J'ai eu un long entretien téléphonique avec le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres... Je lui ai transmis notre engagement pour un retour à l'ordre constitutionnel normal, apaisé et sécurisé et l'ai invité à encourager la communauté internationale à accompagner notre pays» a indiqué le Col Goita dans son tweet. Toutes choses corroborées par un récent mémorandum où le ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, rassure que «la mise en œuvre diligente du chronogramme de la transition demeure une priorité des autorités maliennes. Et le chef de la diplomatie malienne d'indiquer que le report annoncé du référendum constitutionnel, initialement prévu le 19 mars 2023, participe de la volonté du gouvernement de prendre les mesures nécessaires en vue d'une bonne organisation dudit référendum à travers la pleine opérationnalisation de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), y compris la mise en place de ses sections régionales et la vulgarisation du projet de Constitution ».

Amidou Keita
Source : Le Témoin

TIKTOK : Le Mali envisage-t-il une suspension ?

Ça y est ! TikTok a finalement été reconnue par les autorités maliennes comme un réseau social dangereux qui entrave les mœurs du Mali. La preuve, dans un communiqué de presse publié à la date du jeudi 12 avril 2023, l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) s'est dite vivement préoccupée par l'utilisation abusive des réseaux sociaux en général et de TikTok en particulier. Et cela, par les femmes et les mineurs, dont certains se livrent à la publication de contenus contraires aux bonnes mœurs et souvent attentatoires à la dignité et à la vie privée de tierces personnes. Une déclaration qui a succité beaucoup d'engouement à l'endroit des internautes. Du point de vue de certains d'entre eux, le réseau TikTok devrait même être interdit, sinon bani au Mali pour des raisons de sécurité et d'éducation.

Au Mali, TikTok, se presente comme le réseau social par excellence. Il est utilisé par toutes les franges de la population ainsi que toutes les catégories de personnes. Depuis 2018, (année du confinement) le Mali a assisté à une prolifération et une utilisation anarchique dudit réseau. Jeunes, vieux, adolescents et même mineurs, tous utilisent TikTok à longueur de journée. C'est d'ailleurs compte tenu de cette réalité, que l'APDP a rappelé dans son communiqué que de telles plateformes d'expression doivent être utilisées dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, conformément à l'article 1 de la loi n°2013-015 du 21 mai 2013 modifiée qui dispose : « **L'informatique doit être au service de chaque personne. Elle doit respecter l'identité humaine, les droits de l'homme, la vie privée, les libertés publiques et individuelles** ».

Sur ce point, Mamadou Touré, a avancé que ni la vie privée ni l'identité humaine encore moins les mœurs du Mali ne sont respectées par les adeptes de TikTok. Pour cause, il témoigne que la frange jeune est celle qui a le plus de followers sur TikTok. «**Alors que ceci ne propose que des contenus sensibles, qui ne sont dignes des personnes responsables**» déplore t-il. Puis de suggérer: « **En mon sens, ce réseau social doit être complètement banni du Mali. C'est la seule manière pour le pays de récupérer sa jeunesse qui depuis quelques années n'a d'yeux que pour ce réseau social.**»

Émettant des arguments similaires à ceux de son prédécesseur, Fanta Diarra, une mère de famille affirme elle aussi être déçue de voir la jeunesse malienne perdre toute sa valeur à cause d'un monde virtuel. Pour elle, d'urgentes mesures doivent être prise pour le bien de tous.

Il faut noter que l'APDP a aussi signalé aux internautes que toutes les informations publiées sur les réseaux sociaux sont automatiquement stockées à leur niveau et que les dérives ainsi constatées, en plus d'être préjudiciables à l'image du pays, pourraient se retourner contre leurs auteurs.

A cet égard, elle en appelle à une utilisation consciente et responsable des réseaux sociaux et invite les parents à sensibiliser leurs enfants sur les dangers du numérique afin de ne rien publier qu'ils pourraient regretter une fois adultes.

Siguéta Salimata DEMBELE

« Dé-muslimisation » : L'Inde sur les pas de la Birmanie ?

Donald Trump a été entendu toute la journée jeudi à New York dans le cadre d'un futur procès au civil pour lequel il est accusé de fraudes au sein de la Trump Organization, une semaine après son inculpation historique dans une autre affaire.

Malgré la relative timidité de sa diplomatie, compte tenu de son poids démographique et économique, l'Inde a toujours bénéficié chez nous d'une grande sympathie. C'est, parmi les nations du monde, la grande sœur sage, un peu mystérieuse mais respectée, qui a la réputation d'être « la plus grande démocratie du monde » et que personne ne peut suspecter d'impérialisme. Elle est auréolée du prestige de deux grands hommes, Nehru, le héros de son indépendance et la plus flamboyante figure de la Conférence de Bandoeng, et Gandhi, son mythique totem, symbole de la non-violence et de l'ascétisme. Plus prosaïquement, elle est pour les Sénégalais, impénitents indophiles, la terre de labeur qui leur fournit leur riz quotidien, la terre de la beauté et de la joie de vivre popularisée par Bollywood dont le cinéma les enchante au point que certains d'eux ont appris à parler ses langues et ont adopté ses rythmes.

Cette Inde bon enfant n'est plus de mode et à notre grand regret, le pays de Gandhi ne présente plus le visage d'une nation à la pointe du combat pour le respect des plus faibles et des plus démunis. Il est certes devenu le pays le plus peuplé du monde, avant la Chine, et la 5e puissance économique mondiale, avant la France, mais s'il occupe le devant de la scène c'est d'abord parce qu'il s'est engagé sur le dangereux chemin de la révision historique. Depuis neuf ans il est gouverné par un parti de droite nationaliste hindou, le BJP, dont le chef, Narendra Modi, l'homme politique le mieux payé du monde, est un vieux monsieur au collier de barbe blanche, devenu icone de la mode, qui s'est donné pour mission de « l'hindouiser » au pas de charge, reniant ainsi le serment solennel de tout Premier Ministre indien de « soutenir l'intégrité » du pays et de « veiller au bien du peuple sans faveur ni affection ».

Dans l'esprit du BJP, « hindouiser » l'Inde c'est la « purifier », réduire la place, ou mieux encore se défaire, des populations non hindouistes, d'abord de l'importante communauté musulmane, mais également des pacifistes et autres militants des droits de l'homme ou de l'environnement. Son chef, Modi, s'était un peu fait la main quelques années auparavant, dans l'état du Gujarat dont il dirigeait le gouvernement, en mettant en place un « laboratoire » chargé d'expérimenter et de mettre en application les préceptes de l'idéologie politique hindouiste. Il s'était aussi fait remarquer en

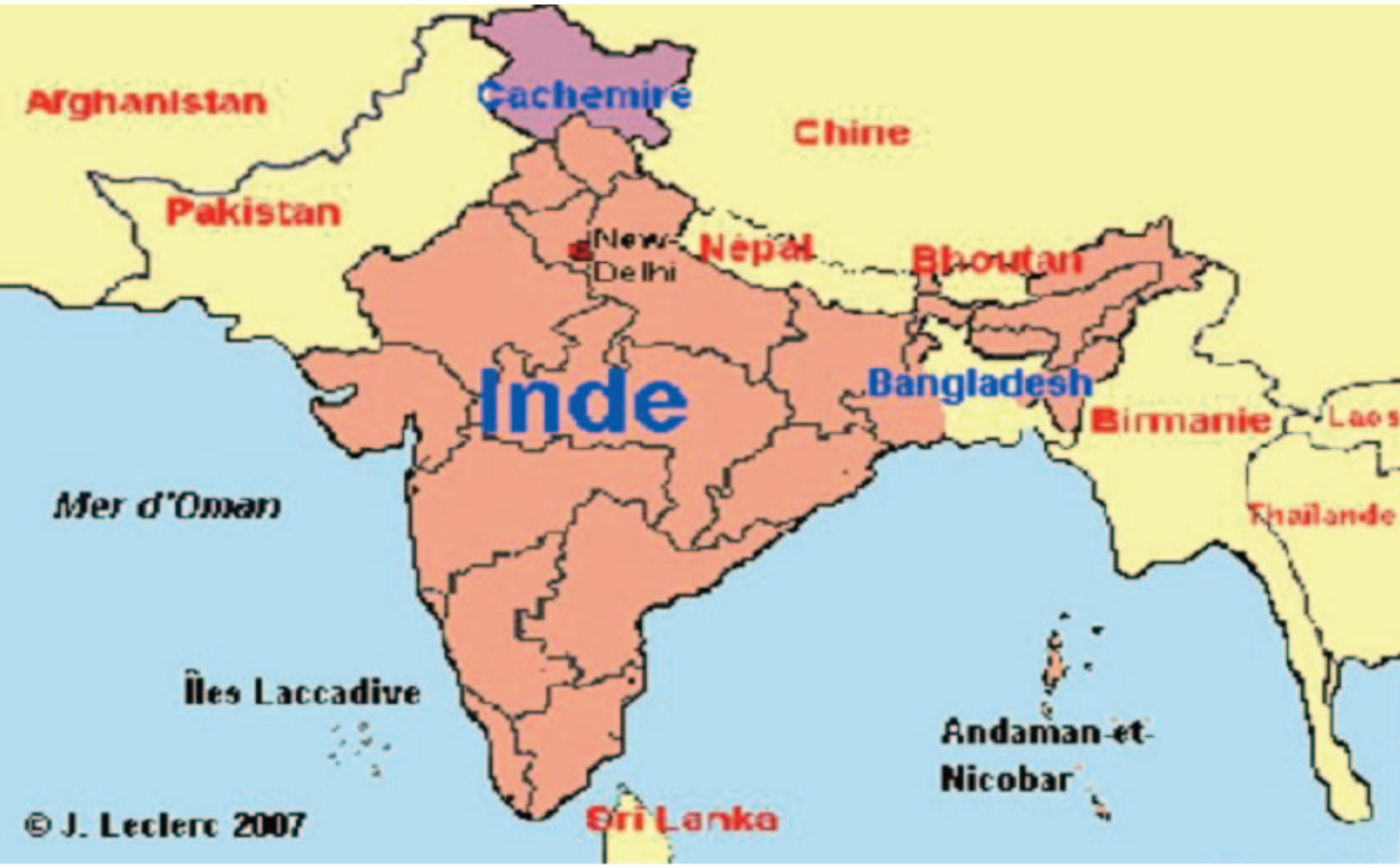

fermant les yeux, pour ne pas dire en laissant faire, un massacre de musulmans commis après l'incendie d'un train et qui, de l'avis des organisations humanitaires, est l'une des violences intercommunautaires les plus meurtrières qu'ait connues l'Inde depuis son indépendance. Son arrivée au poste de Premier Ministre lui fournit donc l'occasion d'appliquer à toute l'Inde la politique expérimentée au Gujarat, en multipliant les tracasseries à l'endroit des minorités ou en s'abstenant de sanctionner les violations du droit par les forces de sécurité. Il a aussi mené ou encouragé des campagnes de calomnies ou de révisionnisme historique à tout va qui consiste à traiter les anciens souverains moghols de « djihadistes » avant la lettre, et tous les Musulmans de terroristes en puissance, à réfuter que Gandhi se soit opposé à une Inde hindouiste ou même qu'il ait été assassiné par un extrémiste hindouiste. Il a encouragé ou procédé aux classiques changements de noms de nombreuses villes et sites historiques. Puis, l'appétit venant en mangeant, il a fini par tomber dans ce qu'on peut considérer comme « une dangereuse dérive politique et idéologique » :la réécriture de l'histoire de l'Inde, en changeant celle qui est véhiculée par les manuels scolaires ou qui est transcrite dans les livres, avec pour seul but de rayer la présence des musulmans dans le passé du pays. Cela consiste notamment à effacer l'essentiel de l'histoire des rois moghols qui l'ont gouverné, ou à la rigueur,à ne rendre compte que de leurs mauvaises actions en omettant de parler de celles qui sont positives. C'est un travail de longue haleine parce que la présence moghole a duré sept siècles et que de l'avis même de nombreux historiens indiens, elle correspond à une période de renaissance culturelle de l'Inde. Parce qu'elle a laissé des témoignages artistiques qui font la fierté du pays, comme le Taj Mahal, considéré comme l'un des plus beaux monuments du monde. Parce qu'en dépit de la partition de l'ancienne perle de l'empire britannique, la communauté musulmane de l'Inde reste la deuxième communauté nationale musulmane du monde et que les musulmans indiens représentent à eux seuls 10% des Musulmans. Narendra Modi a certes toujours eu la réputation d'avoir une pathologie de la grandeur de l'Inde hindouiste mais son projet de récriture de l'Histoire est d'une telle dangerosité qu'il nous rappelle de tragiques évènements. L'histoire récente nous a en effet appris comment commence ce genre d'entreprise et comment cela finit. Son cheminement est connu, nous rappelle un historien, Aditya Mukherjee, qui a la particularité d'être Indien, d'être professeur à la plus prestigieuse université de sciences sociales de l'Inde, celle de Jawaharlal Nehru à Delhi, et d'être à la tête de la plus grande association d'historiens du Sud- est asiatique. Ce genre de réformes, a-t-il gravement prophétisé, qui commence par le retrait des noms, se poursuit par la ghettoïsation et aboutit à l'effacement de l'histoire ,« précède généralement un génocide ». Il ne croit pas si bien dire puisqu'une congrégation hindouiste a déjà appelé les Indiens à s'inspirer de la Birmanie qui a massacré ou expulsé de son territoire des centaines de milliers de musulmans...

Les auteurs de ce qui n'est rien d'autre qu'un appel au génocide n'ont, à ce jour, ni été arrêtés ni été condamnés !

Sénégal : 112 organisations créent une plateforme contre un 3ème mandat de Macky Sall

Une grande mobilisation prévue le 5 mai. Quelque 112 formations politiques et organisations de la société civile ont lancé dimanche à Dakar une plateforme dénommée "mouvement des forces vives du Sénégal", « f 24 », contre un éventuel 3ème mandat pour le président Macky Sall.

Réélu pour un deuxième mandat en 2019, le président Sall a annoncé récemment que l'aspect juridique pour une nouvelle candidature ne se pose pas, mais ne s'est pas encore prononcé sur une probable candidature pour la présidentielle de février 2024.

« Elle a pour mission de mobiliser les citoyens pour obtenir, entre autres, le respect par le président Macky Sall de la constitution et de la parole donnée et son renoncement à présenter sa candidature pour un 3ème mandat illégal et illégitime », ont affirmé les initiateurs dans une déclaration lue devant la presse.

Autre mission du F24 est le combat pour la suppression des articles L 29 et L 30 du code électoral.

A travers ces articles, tout potentiel candidat condamné à une peine d'emprisonnement même avec sursis excédant trois mois dans certains cas, six dans d'autres est automatiquement retiré du fichier électoral et devient inéligible de facto.

C'est justement ce qu'encourt le candidat déclaré Ousmane Sonko dont le procès en appel dans une affaire de diffamation intentée par le ministre Mame Mbaye Niang se tient lundi 17 février après une peine de deux mois avec sursis et 200 millions francs de dommages et intérêts infligés à Sonko.

Le leader des Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) a été reconnu coupable lors du verdict prononcé le 30 mars en première instance. Le parquet et la partie civile ont cependant introduit un recours.

Ce procès cristallise les attentions dans le pays. Dans un communiqué publié dimanche, le préfet de Dakar a interdit la circulation des motos sur toute l'étendue de la région ainsi que la vente de carburant en détail pour la journée du 17 avril.

« Comme première action, le F24 invite les Sénégalais à une grande mobilisation le 5 mai contre la 3ème candidature anticonstitutionnelle de Sall », ont annoncé les membres de la plateforme, notant qu'une série de manifestations auront cours par la suite sur toute l'étendue du territoire et dans la diaspora.

AA / Dakar / Alioune Ndiaye

Soudan : Les affrontements se poursuivent à Khartoum

Alors que le Soudan fait face à une deuxième journée d'affrontements entre l'armée et les paramilitaires du FSR, la ligue arabe tient une réunion d'urgence en Egypte. Réunion au cours de laquelle Khartoum a mis en garde contre une éventuelle ingérence étrangère.

"Ce qui se passe au Soudan est une question interne, mais tous les efforts sont nécessaires de la part des pays arabes frères afin de calmer la situation dans le pays. Nous demandons aux participants de cette réunion de confirmer ce point et de recommander que le règlement du conflit soit laissé aux Soudanais, loin de toute ingérence internationale", explique Alsadik Omar Abdullah, ambassadeur du Soudan à la Ligue Arabe. "La délégation de mon pays l'Egypte appelle toutes les parties soudanaises à mettre fin immédiatement à ce conflit armé, afin d'éviter de nouvelles effusions de sang et de préserver la sûreté et la sécurité des civils ainsi que les biens du peuple soudanais frère. Nous mettons en garde contre les dangers d'une escalade de la violence dans le pays", a déclaré Obaida el- Dandarawy, représentant adjoint de l'Egypte à la Ligue Arabe.

Les combats qui ont fait au moins 56 morts s'intensifient à Khartoum et dans plusieurs villes du pays comme dans la région du Darfour ou 3 humanitaires de l'ONU ont été tués. Le Programme Alimentaire mondial a aussitôt annoncé la suspension de ses opérations dans le pays. Alors que le président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat, est attendu sur place, l'armée et les FSR ont annoncé ouvrir pour quelques heures des "couloirs humanitaires" pour évacuer les blessés.

Source : Euronews français

LDC : Sadio Mané fait son grand retour

L'international sénégalais sera bien dans le groupe pour le match retour contre Manchester City !

Depuis son retour d'une blessure au péroné qui l'a privé de la Coupe du monde 2022 au Qatar, l'international sénégalais (95 sélections, 35 buts) a perdu son efficacité devant le but (aucun but inscrit en 9 matchs toutes compétitions confondues).

Comme si cette disette ne suffisait pas, l'ailier de 31 ans a asséné un coup au visage de son équipier Leroy Sané, mardi 11 avril dernier, après le quart de finale aller de la Ligue des Champions face à Manchester City (défaite 3-0), en raison d'une insulte raciste de l'Allemand vite démentie par le club bavarois. Ce coup de sang lui a valu d'être suspendu pour le match de la 28e journée de Bundesliga contre Hoffenheim (1-1), samedi dernier.

En conférence de presse d'avant-match ce vendredi, Thomas Tuchel s'est exprimé sur l'altercation entre Sadio Mané et Leroy Sané. L'entraîneur allemand a déclaré que la situation est résolue et que le calme est revenu dans les vestiaires.

« C'est réglé », a commencé Thomas Tuchel. « Un match et une amende sont les sanctions à la suite de ce qui s'est passé. Tout le monde fait des erreurs. Sadio Mané a fait une erreur. Mais il a agi de manière très exemplaire », a-t-il déclaré avant de poursuivre. « La manière dont les joueurs ont géré la situation a eu un effet purificateur. Nous avons eu une ambiance positive et pleine d'énergie aujourd'hui et hier à l'entraînement », a ajouté Thomas Tuchel.

Ensuite, l'ancien entraîneur du PSG a apporté son soutien à Sadio Mané. « Je suis le premier avocat et premier défenseur de Sadio. Je le connais depuis longtemps et il est un professionnel de haut niveau. Il a toute ma confiance même après l'erreur qu'il a commise. C'était de trop et contraire à notre code de conduite. Il s'est sérieusement excusé et il était important pour moi qu'il soit avec nous à l'entraînement », a conclu Thomas Tuchel.

En plus de la suspension pour un match, Sadio doit verser une amende colossale de 500 000 euros au club.

Ce sont des faits de vestiaires, a rappelé le sélectionneur du champion d'Afrique en titre.

En réalité, ce qui s'est passé ne devrait même pas sortir si véritablement la discrétion était de mise dans les vestiaires (...) Ce qui est important aujourd'hui, moi je le dis et je le répète, c'est la santé de Sadio Mané, ses performances avec le Bayern mais aussi avec l'équipe nationale du Sénégal.»

Le sénégalais a purgé sa peine et tentera lui aussi de créer l'exploit après la déroute du match aller.

Aichatou sanogo

Bélier (21 mars - 19 avril)

Les discussions avec vos collaborateurs ralentissent votre activité. Fixez des limites. Cette situation pourrait vous pénaliser. Les conditions de travail ne sont pas les meilleures. Saturne en Capricorne vous fatigue. Vos tâches sont répétitives !

Ce sont encore les coups de tête qui dominent la trésorerie. Ils sont nombreux et sur des petits articles. Les frais peuvent commencer à grimper. Il est indispensable de freiner ces dépenses répétées. Des regrets sont possibles sur un achat important.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Une nouvelle organisation dans votre activité vous demandera plus de travail que d'habitude. Vous devrez reprendre certains dossiers, vous adapter à des outils différents. Ce défi vous stimulera, car vous y verrez l'occasion de démontrer vos compétences.

Vous râlerez, car l'argent que l'on vous doit, malgré les promesses, ne sera toujours pas sur votre compte. Vous aurez beau envoyer un message de rappel, en y mettant les formes, vous n'aurez aucune réponse, ce qui vous plongera dans l'inquiétude.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous faites face à une concurrence assez rude, mais cher natif, il vous en faut plus pour vous effrayer. Cependant, méfiez-vous des coups bas ou des rumeurs que l'on colporte dans votre dos. Ne prêtez pas attention aux jaloux, parce que oui, il y en a.

Côté finances, vous devriez faire chauffer la carte de crédit aujourd'hui. Dépenses pour les enfants, frais scolaires ou dépenses pour des loisirs, il y a des sorties d'argent et vous pensez au pire. Dès ce soir, vous mettez votre nez dans vos comptes.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Dans votre travail, vous vous sentez plus posé, plus réfléchi. Saturne vous amène une maîtrise de vous-même bien appréciable. Vous ressentez de la persévérance et de la détermination, deux qualités indispensables à toute réussite professionnelle.

Des questions d'argent pourraient venir contrarier votre relation si vous êtes en couple, avec peut-être des disputes. D'une manière générale, vos finances vous procurent quelques soucis aujourd'hui. Des événements imprévus risquent d'en être la cause.

Lion (22 juillet - 23 août)

Les activités sont enrichissantes. Un projet peut être lancé. Il peut demander de communiquer. Prendre la parole dans une réunion est possible. Lancez-vous, prenez la parole. Vos idées peuvent être très intéressantes ! Votre créativité est la bienvenue.

Privilégiez les tarifs bas ou les soldes. Vous vivez au-dessus de vos moyens. Cette situation pourrait ne pas durer. Votre compte ne tarde pas à être dans le rouge. Le hasard risque de s'en mêler. Les paiements importants peuvent tomber tous à la fois.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Toutes en Capricorne, un signe ami et super bosseur, cinq planètes seront vos alliées à 100 %. Actif dans votre activité professionnelle, vous serez aussi connecté aux bonnes personnes. Positif, vous marquerez des points, ce qui favorisera votre avancée.

Ce serait mal vous connaître que d'imaginer que Mars vous fera oublier la prudence la plus élémentaire en matière de finances. Bien au contraire, cette planète vous motivera pour voir loin, anticiper et vous garder de dépenses inutiles et fastueuses.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Un bon relationnel c'est une valeur ajoutée à votre savoir-faire et à votre professionnalisme. Ne vous privez pas, vous avez des compétences, faites-les valoir. Ce n'est pas prétentieux de votre part cher Balance, vous avez du potentiel. Mieux vaut que vous fassiez des placements sûrs qu'oser faire des paris risqués ou perdus d'avance. D'autant plus qu'aujourd'hui, vous accueillez une bonne nouvelle, une belle rentrée d'argent vous permet de faire de nouveaux projets d'avenir.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les relations professionnelles risquent d'être un peu perturbées, à cause du mauvais transit de votre Lune. Une incompatibilité d'humeur pourrait même se faire sentir avec certains de vos collègues, ne provoquez pas trop de discussions aujourd'hui !

Toutes ces planètes dans le signe du Capricorne vous amènent une maîtrise parfaite de vos actes, et cela dans plusieurs domaines de votre vie. Les finances en font partie, et votre détermination du moment n'a d'égale que votre clairvoyance.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les tâches sont menées dans une atmosphère spéciale. Vous réalisez que la désorganisation est pénalisante. L'activité se déroule dans une ambiance décousue. Il y a peu de communication avec vos collègues. La fatigue peut s'accumuler avec le stress.

Vous ne songez pas spécialement à l'argent. Vous n'en manquez pas et de toute façon, vous le dépensez rapidement. Faire plaisir à vos proches est votre péché mignon ! Des articles de voyage peuvent vous plaire. Il y a peu de stress face à ces dépenses !

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Saturne aura pour vous des recommandations professionnelles bien précises et vous n'aurez pas de temps à perdre dès ce début de semaine. Vous continuerez à progresser, à bétonner votre expérience, donc à bosser dur pour montrer ce que vous vaudrez.

Vos finances seront à la une avec un point précis à faire sur votre situation et les moyens dont vous disposerez. Vous examinerez vos factures, vos crédits, vos abonnements, tout devra être passé au crible et ajusté, afin de ne pas être pris au dépourvu.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Il y a de véritables enjeux professionnels, vous devrez réfléchir rapidement, mais surtout très efficacement. Cher natif, les planètes vous conseillent, pour chaque situation d'adopter le bon réflexe. Ne restez pas les bras croisés, agissez!

Lorsque vous devez payer certaines dépenses, vous pensez systématiquement à votre compte bancaire et ça vous donne quelques frissons. C'est pourquoi, prenez le temps de faire vos comptes, ça vous évitera une catastrophe. Vous êtes averti.

Poisson (19 février - 21 mars)

Votre travail est toujours bien favorisé par ce superbe stellium, qui influe sur votre personnalité. Votre persévérance et votre détermination vous aident dans votre volonté de réussite, et vous parvenez à un résultat au-delà de vos espérances !

Vous êtes dynamique aujourd'hui et vos réactions sont vives, mais toujours excellentes. Cela vous permet de rebondir rapidement concernant l'état de vos finances, qui pourraient laisser à désirer. Vous avez un peu exagéré les dépenses ces derniers temps.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com